

Bulletin d'histoire politique

Quel avenir pour l'histoire du Québec ?

Michel Sarra-Bournet



Volume 15, numéro 2, hiver 2007

Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056114ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056114ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sarra-Bournet, M. (2007). Quel avenir pour l'histoire du Québec ? *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 59–65. <https://doi.org/10.7202/1056114ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Quel avenir pour l'histoire du Québec ?

MICHEL SARRA-BOURNET

*Chargé de cours en histoire et en science politique
à l'Université du Québec à Montréal
et à l'Université de Montréal*

Personne ne s'attend à ce que le nouveau programme de formation en histoire et éducation à la citoyenneté du deuxième cycle du secondaire contienne toute la matière à enseigner, d'autant que l'approche socio-constructiviste ne met pas l'accent sur les savoirs. Cette tâche est laissée aux équipes des maisons d'édition et aux professeurs eux-mêmes, dont on souhaite, au nom de « l'autonomie professionnelle de l'enseignant », qu'ils aient le temps et les ressources pour élaborer leur propre matériel pédagogique. Toutefois, le projet de programme place des balises qui conduiront à l'apprentissage d'une histoire qui risque fort d'être désincarnée.

Comment en est-on arrivé là ? Il convient de réfléchir aux influences qui convergent dans le document élaboré par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisirs (MELS)¹.

Plusieurs courants ont affecté la perception de l'histoire au cours des dernières décennies. L'apparition de chacun de ces courants a soulevé des débats qui – est-ce à cause de l'indifférence ou de la politesse des historiens ? – ont fait long feu. Pourtant, la volonté affichée par le MELS d'instrumentaliser l'histoire, d'évacuer l'histoire politique et de rejeter l'histoire nationale risque d'avoir des conséquences irrémédiables sur les générations futures.

L'INSTRUMENTALISATION DE L'HISTOIRE

L'instrumentalisation de l'histoire n'est pas chose nouvelle. Dans les anciennes moutures de programme d'histoire du Québec, on enseignait la recherche documentaire et l'approche critique grâce à la méthode historique. Mais l'objectif principal demeurait l'enseignement de l'histoire du Québec.

Selon le paradigme socio-constructiviste à la base du « renouveau pédagogique » (le dernier nom de la réforme), l'histoire doit servir à acquérir les compétences suivantes : « Interroger les réalités sociales [...], Interpréter les réalités sociales [...], Construire sa conscience citoyenne » (p. 2). L'élève est invité à construire sa vision du monde dans le but de faire des choix politiques personnels. L'objectif est une « participation éclairée à la délibération et au vivre-ensemble dans une société démocratique, pluraliste et ouverte sur un monde complexe » (p. 56). Pour ce faire, il construit lui-même sa trame historique.

À la lecture du document, on a du mal à voir quel bagage commun les élèves du Québec retireront du passé, puisqu'on y spécifie que « l'apprentissage de l'histoire à l'école n'a pas pour but de faire mémoriser à l'élève une version simplifiée de savoirs savants construits par des historiens, ni de lui faire acquérir des connaissances factuelles de type encyclopédique » (p. 5). Pourtant, le rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, présidé par Paul Inchauspé, avait insisté sur l'enseignement de notions précises et communes : « Les principaux repères chronologiques de l'histoire du monde et de l'histoire nationale ainsi que les principaux repères spatiaux du monde doivent être bien maîtrisés, donc mémorisés »². En effet, comment envisager le « vivre-ensemble » sans une vision commune de la vie collective au sein de laquelle s'exercent la démocratie et la citoyenneté ?

L'ÉVACUATION DE L'HISTOIRE POLITIQUE

L'histoire sociale domine la pratique historique au Québec depuis le début des années 1970. Elle a érodé les bases de l'histoire nationale du Québec au point de la rendre méconnaissable. Considérée comme superficielle, l'histoire politique a été marginalisée parce qu'elle mettait l'accent sur les grandes dates et les grands personnages qui ne sont pas toujours représentatifs de la population. À cette histoire politique, on a substitué une trame historique qui met l'accent sur le point de vue des « gens ordinaires » et les causes structurelles (économiques et sociales) qui présentent le Québec comme une simple variante du modèle occidental. Cela a eu pour effet de relativiser la trajectoire particulière du Québec. Comme l'écrivait l'historien Ronald Rudin, « dans l'esprit de ces historiens, les préoccupations linguistiques et culturelles sont supplantées par l'adhésion du Québec à un modèle général de développement économique et social qui diffère peu de celui qu'ont suivi les autres sociétés occidentales »³.

Dans la même veine, le projet de programme d'histoire évacue les conflits linguistiques et culturels. Ce qui est le plus étonnant, c'est que le document

fait également l'économie des autres luttes collectives (celles des Autochtones, des travailleurs, des femmes) pour faire place à la marche inéluctable de la démocratie ou des droits et libertés individuels. Au nom de la tolérance, on y gomme les différences idéologiques, ce qui mène tout droit au relativisme. Toutes les opinions sont équivalentes : « L'élève [...] réalise ainsi que différents courants de pensée peuvent coexister dans une dynamique culturelle non conflictuelle, dans le respect des autres et de leurs valeurs » (p. 68). Serions-nous donc réellement arrivés à la fin de l'Histoire ?

LE REJET DE L'HISTOIRE NATIONALE

À la même époque où les historiens discutaient des tensions entre histoire sociale et histoire politique, le gouvernement mettait sur pied le Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire. Présidé par Jacques Lacoursière, le groupe s'est intéressé « particulièrement à la situation actuelle de l'enseignement de l'histoire en milieu pluriculturel », tout en évitant de parler d'histoire nationale, le terme paraissant sujet à controverse. Outre l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement de cette matière, le rapport Lacoursière recommandait que « les contenus des programmes d'histoire du secondaire devraient, comme ceux du primaire, tenir compte de l'évolution récente de la société québécoise et porter davantage sur les sociétés non occidentales, les populations autochtones et la pluralité de notre société »⁴. Cela nous apparaît tout à fait indispensable. Toutefois, si l'identité québécoise est fondée uniquement sur la diversité culturelle, la liberté, les droits et la démocratie, rien ne la distingue de l'identité canadienne.

Or la plupart des Québécois sont convaincus de faire partie d'une nation distincte. Ils devraient avoir donc droit à une histoire distincte. Comme l'écrivait André Laurendeau : « Si nous avons droit à l'existence, nous avons droit à notre histoire : il nous est permis de nous raconter à nous-mêmes cette existence, de prendre notre histoire particulière comme sujet d'étude »⁵. Mais le vieux rêve d'une histoire unique, préalable à une nationalité uniforme, est encore bien vivant au Canada⁶. Depuis Trudeau, le Canada cherche à substituer au biculturalisme et au dualisme les concepts de multiculturalisme et de patriotisme inspirés de la Charte des droits et libertés de 1982. Or ces deux derniers thèmes figurent en bonne place dans le nouveau programme, si bien que nos pédagogues ont adopté, volontairement ou non, le paradigme canadien.

En 1997, le rapport Inchauspé avait choisi de ne pas éluder l'aspect national de l'histoire du Québec : « L'histoire enseignée doit être ouverte, elle doit respirer. *Enracinée dans l'histoire et la culture nationale* [nous soulignons], elle

doit s'ouvrir à l'histoire des autres, aux apports des autres cultures à sa propre culture, aux lectures différentes que l'on peut en faire »⁷. Ce n'est donc pas parce que l'histoire doit être plurielle qu'elle ne peut être nationale. Nous ne sommes plus à l'époque de la nation canadienne-française ! La nation québécoise comprend tous ses citoyens, si bien que l'histoire nationale peut et doit intégrer celle des Québécois de toutes ascendances.

Malheureusement, le ministère de l'Éducation n'a retenu des propos d'Inchauspé que l'appel à la pluralité, reléguant à l'arrière-plan l'effet intégrateur de l'histoire nationale dans son énoncé de politique : « Dans le contexte québécois, l'enseignement de l'histoire prend une signification plus grande, compte tenu de la nécessité de s'ouvrir à la culture des autres et de confronter diverses lectures de notre passé »⁸. En conséquence, le projet de programme d'histoire qu'on s'apprête à adopter considère qu'il est dépassé « d'enseigner aux citoyens leur identité nationale » (p. 6). On n'y présente qu'une seule valeur commune, la démocratie : « La diversité des identités n'est pas incompatible avec le partage des valeurs communes, notamment celles rattachées à la démocratie. [Celle-ci est] le résultat d'un long cheminement que chaque génération est appelée à poursuivre et [l'élève] fait lui-même partie de ce continuum historique » (p. 28). Ainsi, sous prétexte de pluralité des origines et des idéologies, l'élève doit développer une conscience citoyenne, et non pas une conscience nationale. L'identité est ici tributaire de la perception de chaque individu.

*
* *

LE PLURALISME, LA DÉMOCRATIE ET LA QUESTION NATIONALE

Le projet de programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté pour le deuxième cycle du secondaire présente la société québécoise comme une collection d'individus aux identités disparates, porteurs de droits, et dont le ciment serait les droits et libertés. Foin de la langue et de l'histoire communes ! Extirpé de ses repères collectifs, armé du droit de vote que lui ont apporté les institutions britanniques et des libertés individuelles que lui confèrent les chartes des droits et libertés, l'élève québécois n'apprendra pas l'histoire nationale du Québec. Pis encore, le projet de programme tend à opposer le pluralisme culturel et les libertés démocratiques à l'histoire nationale du Québec. Il s'agit d'une méprise qui repose sur l'oubli de passages importants de l'évolution du Québec, passages qui risquent justement d'être occultés dans le projet de programme qui a été soumis au ministre.

PLURALISME ET NATION QUÉBÉCOISE

Tous les citoyens québécois, peu importe leur origine, sont aujourd'hui considérés comme membres de la nation. Ils font partie de l'histoire du Québec et celle-ci leur appartient à tous. Pourtant, le projet de programme d'histoire et éducation à la citoyenneté est réfractaire à l'idée d'inscrire les Québécois de toutes origines dans une histoire nationale, comme si l'histoire nationale rimait encore avec l'histoire des Canadiens français, ce groupe ethnique longtemps réfractaire à l'intégration des immigrants. Or l'histoire du Québec est celle de tous les Québécois, au même titre que le français est devenu la langue nationale des Québécois de toutes les origines. À preuve, la proportion de Québécois qui ont une connaissance de la langue française est passée de 85,5 en 1971 à 94,6 % en 2001.

DÉMOCRATIE ET NATION QUÉBÉCOISE

C'est donc sous l'angle d'entrée appelé « L'accession à la démocratie » que l'élève est appelé à étudier la réalité québécoise. Fort bien. Le hic, c'est qu'on associe le développement des idées libérales à la période de colonialisme britannique. La démocratie nous serait donc venue de Londres. Pourtant, à y regarder de plus près, la démocratie et les droits sont bel et bien des conquêtes québécoises, à l'encontre des pouvoirs britannique et canadien.⁹ Elles sont intimement liées à la lutte pour l'émancipation collective des (anciens) Canadiens, des Canadiens français et des Québécois.

Lorsqu'on parle de démocratie parlementaire, a-t-on oublié que Londres n'a pas accordé d'institutions représentatives à la population de la Province de Québec en 1763, ni le gouvernement responsable au Bas Canada en 1791 ? Que la démocratie n'a été instaurée que bien après que le Parti patriote l'eût réclamée ? Qu'il a fallu attendre après l'Union du Haut et du Bas Canada pour que la Couronne accorde le gouvernement responsable, en 1848, et la certitude que les Canadiens français fussent minoritaires pour que la représentation proportionnelle à la population soit réclamée par les Canadiens anglais, dans les années 1860 ? Certes, la Confédération de 1867 redonna à la Province de Québec une autonomie interne, mais elle était sous surveillance : l'Assemblée législative élue a été doublée d'un Conseil législatif nommé.

Passons maintenant aux consultations populaires. En 1867 et en 1982, lorsqu'on a adopté les textes constitutionnels les plus importants et les plus controversés de notre histoire, le gouvernement canadien a refusé de consulter le peuple, malgré les demandes en ce sens émanant du Québec. Par contre, lors du plébiscite de 1942, il n'a pas hésité à faire voter l'ensemble du Canada pour se délier d'une promesse faite aux seuls Québécois, celle de ne

pas imposer la conscription pour service outre-mer. À l'inverse, le gouvernement du Québec a placé entre les mains du peuple ses projets de souveraineté en 1980 et en 1995, et la ratification de l'Entente de Charlottetown en 1992.

HISTOIRE ET QUESTION NATIONALE

La diversité culturelle et la démocratie sont des faits incontestables et des acquis inestimables de *l'histoire nationale du Québec*. Mais il existe une autre donnée fondamentale que le projet de programme occulte : le statut politique du Québec n'a encore été tranché, ni en 1980, ni en 1992, ni en 1995. Ignorer ce fait ne le fait pas disparaître. Pourtant, la question nationale ne figure même pas parmi les thèmes du débat politique contemporain que le projet de programme incite à mettre dans un contexte historique (environnement, consommation, rôle de l'État, etc.). Réduire l'histoire du Québec à la seule question de l'exercice de la citoyenneté individuelle la rendra inintelligible, ce qui ne peut profiter qu'au statu quo constitutionnel, dont tous disaient, il n'y a pas si longtemps qu'il n'était pas « une option ».

*
* *

Mise au seul service de l'éducation à la citoyenneté, l'histoire du Québec risque d'être vidée de son contenu, voire de son sens. L'Histoire a quand même ses droits !

Adaptée à l'esprit du « renouveau pédagogique », l'histoire du Québec permettra à l'élève d'intérioriser les valeurs libérales démocrates et d'exercer sa citoyenneté en tant qu'individu. Tout le reste sera laissé à son bon vouloir, car il sera responsable de sa propre construction du passé. Cette approche se conjugue à d'autres courants qui ont un effet corrosif sur l'histoire nationale du Québec et qui se renforcent mutuellement : l'occultation de l'histoire politique et le rejet de l'histoire nationale.

De plus, on ne peut passer sous silence la compatibilité du nouveau programme avec le nationalisme canadien né du rapatriement de la constitution en 1982¹⁰. L'idée des sociétés distinctes (souveraines ou pas), qui est à la base de l'identité québécoise, est absente de la représentation qui nous y est proposée. Les quelques repères historiques qui s'y trouvent occultent la question nationale et y substituent la lente progression des droits et libertés vus comme le produit de l'expérience canadienne depuis 1760.

Comme la langue française, l'histoire est au cœur de l'identité nationale des Québécois. La contestation de spécialistes de l'enseignement du français

n'a pas empêché l'adoption d'un programme de français au premier cycle du secondaire jugé inadéquat¹¹. Est-ce que la protestation des historiens et de nombreux autres citoyens du Québec sauront le faire cette fois-ci ?

Si le Gouvernement du Québec ne s'assure pas que l'histoire nationale soit enseignée, ce seront les agents du Gouvernement du Canada qui le feront, comme en fait foi l'abondance de « matériel didactique » unifolié distribué dans nos écoles¹². Le ministre de l'Éducation porte une lourde responsabilité. Il serait bien avisé de relire ce programme attentivement. Il n'est pas trop tard pour lui apporter des changements substantiels.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *Histoire et éducation à la citoyenneté. Proposition aux fins d'approbation ministérielle*, Document de travail. Il s'agit de la version d'avril 2006. Certains correctifs ont été apportés depuis.

2. *Réaffirmer l'école. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, le 16 juin 1997, p. 58.

3. « La quête d'une société normale », *Bulletin d'histoire politique*, hiver 1995, p. 9.

4. *Se souvenir et devenir. Rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire*, Québec, le 10 mai 1996, p. x et 47.

5. « À propos des manuels d'histoire du Canada », *L'action nationale*, no. 18, octobre 1941, p. 105.

6. Voir Alexandre Lanoix, « La fondation Historica, l'enseignement de l'histoire et le *nation building* », *Le Devoir*, le 8 mai 2006, p. A7.

7. *Réaffirmer l'école*, op. cit., p. 36.

8. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, le 30 septembre 1997, p. 17.

9. En ce qui concerne les droits et libertés, le Québec d'aujourd'hui n'a à recevoir de leçons de personne, car sa charte date de 1975, sept ans avant celle de Trudeau. Pourtant, les versions préliminaires du document de travail mettaient en exergue la Charte canadienne des droits et libertés. La Charte québécoise y est apparue *in extremis*.

10. La version d'avril 2006 du projet de programme était agrémentée de citations qui cachent mal le parti pris unitaire de ses auteurs : « Je vois, dans un avenir rapproché, une grande nationalité... » (Thomas D'Arcy McGee). « Nous ne résoudrons pas nos problèmes en cherchant des solutions qui divisent, à une époque où, partout, des efforts sont faits pour chercher des raisons de s'unir... » (Jean Lesage).

11. Voir « Des lacunes toujours à corriger », *Le Devoir*, le 10 mai 2006.

12. Voir « Des paquets de dépliants du fédéral dans les écoles », *Le Devoir*, le 3 avril 2006.